



Vaccins contre la COVID-19 : Résumé des lignes directrices relatives aux doses supplémentaires pour les personnes vivant avec le VIH au Canada

Tout au long de la pandémie, il a été difficile de se tenir informé-e-s des dernières nouvelles sur la COVID-19. Les directives de santé publique évoluent au fur et à mesure que nous acquérons plus de connaissances sur le virus causant la COVID-19. Certains se demandent si les personnes vivant avec le VIH ont besoin de recevoir une troisième dose du vaccin contre la COVID-19. Dans le cadre du partenariat entre le Réseau canadien pour les essais VIH (RCEV) des IRSC et CATIE, nous avons élaboré un document évolutif afin de présenter l'information la plus récente concernant la troisième dose du vaccin contre la COVID-19 pour les personnes vivant avec le VIH au Canada. Pour de plus amples renseignements sur les vaccins contre la COVID-19, veuillez consulter le site www.catie.ca/fr/covid-19-faq.

Quel est le mode d'action des vaccins contre la COVID-19?

La vaccination consiste à apprendre au système immunitaire à reconnaître le virus qui cause la COVID-19. L'organisme peut ainsi combattre le virus s'il lui arrive d'entrer en contact avec lui. Les vaccins peuvent réduire la gravité de la maladie en cas d'infection, et également contribuer à prévenir la transmission du virus.

Le VIH et les vaccins contre la COVID-19

Il est important d'envisager la vaccination si vous êtes séropositif-ve pour le VIH. De nombreuses personnes vivant avec le VIH présentent déjà ou sont plus susceptibles de présenter des affections sous-jacentes prédisposant à une forme grave de la

COVID-19 en cas d'infection par le virus causant cette maladie. Au nombre de ces affections sous-jacentes figurent l'hypertension, le diabète, des taux élevés de cholestérol, une maladie pulmonaire et l'obésité.

Les expert-e-s considèrent que les vaccins contre la COVID-19 sont sûrs et efficaces pour les personnes vivant avec le VIH. Les essais cliniques sur les vaccins de Moderna, de Pfizer-BioNTech et d'AstraZeneca ont porté sur un nombre relativement restreint de personnes séropositives pour le VIH, lesquelles suivaient toutes un traitement antirétroviral, étaient en bonne santé et se portaient bien. D'autres études sont nécessaires pour savoir si le vaccin est aussi efficace chez les personnes vivant avec le VIH que dans la population générale.

En raison des changements affectant leur système immunitaire, les personnes vivant avec le VIH ont tendance à présenter une réponse immunitaire plus faible à certains vaccins tels que les vaccins

contre la grippe, les hépatites A et B et le virus du papillome humain (VPH). Des recherches antérieures laissent également penser que la réponse immunitaire des personnes vivant avec le VIH et vaccinées contre certaines maladies ne dure pas aussi longtemps que pour d'autres. S'agissant des vaccins contre la COVID-19, des renseignements limités commencent à paraître sur leur innocuité et leur efficacité chez les personnes vivant avec le VIH qui suivent un traitement antirétroviral et dont la charge virale est indétectable. Les données laissent penser que les vaccins contre la COVID-19 sont généralement sûrs et que les effets indésirables qu'ils provoquent sont semblables à ceux observés chez des personnes séronégatives. Les [résultats](#) préliminaires du RCEV laissent entendre également qu'après avoir reçu deux doses, les personnes vivant avec le VIH présentent une réponse d'anticorps analogue à celle des personnes non infectées.

Nous ne disposons toutefois pas encore de renseignements sur l'efficacité du vaccin chez les personnes séropositives pour le VIH dont le système immunitaire est affaibli. Si vous ne suivez pas de traitement et que votre compte de CD4 est très faible, veuillez discuter de la vaccination avec votre prestataire de soins. Certain-e-s expert-e-s recommandent de commencer par un traitement anti-VIH afin de prévenir les complications liées à ce virus et d'améliorer éventuellement l'efficacité du vaccin.

Doses de rappel

Les données actuelles portent à croire que pour la plupart des personnes, y compris celles vivant avec le VIH, l'administration de deux doses du vaccin suscite une réponse immunitaire initiale suffisamment forte pour réduire efficacement le risque de contracter la COVID-19 ou une maladie grave apparentée. Aujourd'hui, la plupart des adultes peuvent recevoir une troisième et une quatrième dose, et certain-e-s peuvent en recevoir une cinquième. Ces doses sont parfois appelées « doses de rappel ». Les doses de rappel sont des doses supplémentaires

qui « renforcent » la protection, vu que la réponse immunitaire aux deux doses initiales du vaccin diminue avec le temps. Au Canada, une dose de rappel du vaccin contre la COVID-19 est offerte 3 à 6 mois après la primovaccination, selon la province ou le territoire. Veuillez consulter les liens suivants pour en savoir plus sur les doses de rappel des vaccins de [Moderna](#) et de [Pfizer-BioNTech](#) au Canada.

Les personnes de 5 ans ou plus, y compris les **enfants et les jeunes vivant avec le VIH**, peuvent également recevoir le vaccin contre la COVID-19 dans tout le Canada. La dose administrée aux enfants de 5 à 11 ans est plus faible que celle réservée aux personnes de 12 ans ou plus.

Troisième dose dans le cadre de la primovaccination contre la COVID-19

Contrairement à la dose de rappel, les personnes atteintes d'une infection par le VIH **de stade avancé ou non traitée** peuvent, dans de nombreuses parties du Canada, recevoir une troisième dose bien avant le délai de 6 mois. Pour ces personnes et d'autres qui ne présentent pas la même réponse immunitaire aux deux premières doses du vaccin, une troisième dose est incluse dans la primovaccination nécessaire pour obtenir un niveau de protection semblable à celui des autres personnes. Veuillez discuter avec votre prestataire de soins pour savoir si vous avez besoin d'une troisième dose. Vous pouvez également consulter le document d'orientation à jour de l'Agence de la santé publique du Canada [ici](#).

Les personnes vivant avec le VIH et immunodéprimées peuvent également recevoir des doses de rappel en plus de leur série de trois doses (c'est-à-dire une quatrième et une cinquième dose). Les doses de rappel sont offertes 3 à 6 mois après la dose précédente, selon la province ou le territoire. Voir la section *Quand puis-je obtenir ma dose de rappel?* pour en savoir plus à ce sujet.

Puis-je recevoir une troisième dose du vaccin contre la COVID-19?

Renseignements à jour au 25 juillet 2022

Il est actuellement possible de recevoir une troisième dose au Canada dans le cadre de la primovaccination s'il existe un risque élevé de réponse inadéquate aux deux premières doses et de maladie grave ou de décès en cas d'infection.

Certaines autorités de santé publique recommandent l'administration d'une troisième dose du vaccin contre la COVID-19 à un faible nombre de personnes vivant avec le VIH dont l'infection n'est pas traitée ou qui sont gravement immunodéprimées. Cela ne concerne pas la majorité des personnes vivant avec le VIH au Canada. Si vous avez des questions sur votre propre situation médicale, veuillez consulter votre prestataire de soins.

Seules quelques provinces décrivent clairement leurs critères d'une infection non maîtrisée :

- Le [Québec](#) recommande une troisième dose aux personnes dont le compte de CD4 est inférieur à 500/mm³, ou qui ne reçoivent pas de traitement.
- La [Saskatchewan](#) recommande une troisième dose lorsque le compte de CD4 est inférieur à 200/mm³.
- En [Nouvelle-Écosse](#) une troisième dose est offerte aux personnes ayant contracté une [maladie définissant le sida](#) au cours de la dernière année, aux personnes vivant avec le VIH qui ne présentent pas de suppression virale, ou aux personnes dont le nombre de CD4 est inférieur à 200/mm³ ou dont la fraction de CD4 est inférieure à 15 % (proportion de globules blancs qui sont des cellules CD4+).
- La [Colombie-Britannique](#) fournit une liste détaillée de critères relatifs aux personnes admissibles : antécédents de [maladie définissant](#)

[le sida](#) depuis 2021 ou de compte de CD4 \leq 200/mm³ depuis 2021 ou de fraction de CD4 \leq 15 % (pourcentage de globules blancs qui sont des cellules CD4) depuis 2021 ou de toute charge virale plasmatique détectable depuis janvier 2021, ou personne vivant avec le VIH et âgée de 65 ans ou plus ou VIH acquis à la naissance ou pendant la période périnatale.

- L'[Ontario](#) recommande la primovaccination avec trois doses pour les personnes vivant avec le VIH et ayant des antécédents de maladie définissant le sida ou de compte de CD4 \leq 200/mm³ ou de fraction de CD4 \leq 15 % (pourcentage de globules blancs qui sont des cellules CD4) ou (chez les enfants de 5 à 11 ans) de VIH acquis à la naissance.

En [Alberta](#), au [Manitoba](#), au [Nouveau-Brunswick](#), à [Terre-Neuve-et-Labrador](#), dans les [Territoires du Nord-Ouest](#), au [Nunavut](#), l'[Île-du-Prince-Édouard](#), et au [Yukon](#), les personnes vivant avec le sida ou le VIH non traitées ou à un stade avancé peuvent recevoir une troisième dose. [L'infection par le VIH de stade avancé ou le sida](#) sont généralement diagnostiqués lorsque le compte de CD4 est inférieur à 200/mm³ (bien que le [compte de CD4 puisse être plus élevé](#) dans ces cas), la fraction de CD4 (pourcentage de globules blancs qui sont des cellules CD4) est inférieure à 14 %, ou une [maladie définissant le sida](#) survient.

Dans de nombreuses parties du Canada, **l'âge, l'ethnicité autochtone et les affections médicales sous-jacentes** peuvent également entrer en ligne de compte dans l'accès précoce aux doses supplémentaires. Consultez les liens ci-dessus pour en savoir plus sur l'accès dans votre région.

Si je suis admissible à une troisième dose, quand puis-je la recevoir?

La plupart des provinces exigent un certain délai minimal entre la deuxième et la troisième dose.

Toutefois, comme pour le délai entre la première et la deuxième dose, un intervalle plus court entre les doses ne produit pas nécessairement une meilleure réponse immunitaire. Nous ne connaissons pas encore l'intervalle optimal entre les doses; la décision concernant cet intervalle doit être prise en collaboration avec votre prestataire de soins.

- Les résident-e-s de l'[Alberta](#) doivent attendre au moins 8 semaines après leur deuxième dose. L'[Ontario](#) et le [Manitoba](#) exigent un intervalle de 4 semaines, mais recommandent un intervalle d'au moins 8 semaines après la deuxième dose.
- Le [Québec](#), la [Saskatchewan](#), la [Colombie-Britannique](#), le [Nouveau-Brunswick](#), [Terre-Neuve-et-Labrador](#), la [Nouvelle-Écosse](#), le [Nunavut](#), l'[Île-du-Prince-Édouard](#) et le [Yukon](#) exigent un intervalle d'au moins 4 semaines entre la deuxième et la troisième dose.
- Les [Territoires du Nord-Ouest](#) exigent un intervalle minimal de 3 semaines pour le vaccin de Pfizer, de 4 semaines pour celui de Moderna et de 8 semaines pour celui de Novavax.

Quand puis-je recevoir ma première ou deuxième dose de rappel?

Dans l'ensemble des provinces et des territoires, les personnes considérées comme vulnérables sur le plan clinique (voir la section *Puis-je recevoir une troisième dose de vaccin contre la COVID-19?* ci-dessus) peuvent recevoir une première et une deuxième dose de rappel après leur primovaccination. Toutes les personnes non immunodéprimées de 18 ans ou plus peuvent recevoir une première dose de rappel, et certaines peuvent en recevoir une deuxième. Bien que la plupart des personnes soient admissibles à une deuxième dose de rappel, vous devez consulter votre professionnel-le de la santé pour savoir à quel moment la recevoir. L'efficacité des doses de rappel diminue environ 6 mois après la vaccination, et de nombreuses agences de santé

publique recommandent d'attendre l'automne pour les recevoir, car c'est à ce moment que le risque de COVID-19 devrait être plus élevé. Le niveau de risque et la tolérance au risque sont différents chez chaque personne. Parlez à votre professionnel-le de la santé pour savoir ce qui vous convient le mieux.

Les personnes de 18 ans ou plus peuvent recevoir une dose de rappel :

- En [Alberta](#) : Tout le monde peut recevoir la première et la deuxième dose de rappel 5 mois après l'administration de la dernière dose.
- En [Colombie-Britannique](#) : La première dose de rappel est offerte 6 mois après la dernière dose; les personnes enceintes peuvent recevoir une dose de rappel 8 semaines après la dernière dose. La deuxième dose de rappel est offerte à tout le monde, mais elle est particulièrement recommandée : a) à toute personne de 70 ans ou plus; b) aux résident-e-s d'un établissement de soins de longue durée; c) aux Autochtones de 55 ans ou plus; il est possible de la recevoir 6 mois après la dernière dose.
- Au [Manitoba](#) : La première dose de rappel est offerte à tout le monde 4 mois après la dernière dose. La deuxième dose de rappel est offerte a) à toute personne vivant dans des centres d'hébergement collectif ou des maisons de santé, quel que soit son âge; b) aux personnes âgées de 50 ans ou plus, quel que soit leur milieu de vie; c) aux membres des Premières Nations, aux Inuit-e-s et aux Métis-ses âgé-e-s de 30 ans ou plus, quel que soit leur lieu de résidence; d) aux personnes âgées de 18 à 49 ans qui sont modérément à gravement immunodéprimées.
- Au [Nouveau-Brunswick](#) : La première dose de rappel est offerte 5 mois après l'administration de la dernière dose. La deuxième dose de rappel est offerte : a) à toute personne de 50 ans ou plus; b) à toute personne vivant dans un établissement de soins de longue durée; c) aux Autochtones

de 18 ans ou plus. Les personnes vulnérables âgées de 12 à 49 ans ne sont pas actuellement admissibles à une deuxième dose de rappel.

- À **Terre-Neuve-et-Labrador** : La première dose de rappel est offerte 5 mois (154 jours) après l'administration de la dernière dose. La deuxième dose de rappel est offerte 20 semaines (140 jours) après la première dose de rappel a) à toute personne âgée de 50 ans ou plus; b) à toute personne vivant dans un centre d'hébergement collectif; c) à toute personne autochtone âgée de 18 ans ou plus; d) à toute personne âgée de 18 ans ou plus vivant dans une communauté autochtone éloignée.
- Dans les **Territoires du Nord-Ouest** : La première dose de rappel est offerte 6 mois après l'administration de la dernière dose. La deuxième dose de rappel est offerte 6 mois après la première dose de rappel à toute personne âgée de 50 ans ou plus ou aux personnes immunodéprimées âgées de 5 ans ou plus.
- En **Nouvelle-Écosse** : La première dose de rappel est offerte 24 semaines (168 jours) après l'administration de la dernière dose, et 120 jours pour les personnes âgées de 70 ans ou plus, les personnes immunodéprimées ou les membres des communautés des Premières Nations âgé-e-s de 55 ans ou plus. La deuxième dose de rappel est offerte à toutes les catégories de personnes susmentionnées 120 jours après la première dose de rappel, ainsi qu'à toute personne âgée de 50 à 69 ans, 168 jours après la première dose de rappel.
- Au **Nunavut** : La première et la deuxième dose de rappel sont offertes à tout le monde 4,5 mois après l'administration de la dernière dose.
- En **Ontario** : La première dose de rappel est offerte 3 mois après l'administration de la dernière dose. La deuxième dose de rappel est offerte à tout le monde cinq mois après la dernière dose, mais elles sont particulièrement

recommandées a) à toute personne de 60 ans ou plus, b) aux personnes de plus de 18 ans faisant partie d'une maisonnée autochtone (y compris les Autochtones et les non-Autochtones). La deuxième dose de rappel est offerte trois mois après l'administration de la dernière dose aux résident-e-s : d'un foyer de soins de longue durée; d'un pavillon de soins pour personnes âgées; d'une maison de retraite; d'une autre habitation collective pour personnes âgées.

- À **l'Île-du-Prince-Édouard** : La première dose de rappel est offerte 3 mois après l'administration de la dernière dose, mais il est particulièrement recommandé d'attendre 6 mois avant de la recevoir. La deuxième dose de rappel est recommandée 6 mois après la première dose de rappel aux personnes vivant dans des milieux de vie collectifs, aux personnes âgées de 65 ans ou plus, à toute personne autochtone de 18 ans ou plus et aux personnes immunodéprimées de 12 ans ou plus.
- Au **Québec** : La première et la deuxième dose de rappel sont offertes pour tout le monde 3 mois après la dernière dose.
- En **Saskatchewan** : La première dose de rappel est offerte 4 mois après l'administration de la dernière dose. La deuxième dose de rappel est offerte 4 mois après la dernière dose à toute personne âgée de 50 ans ou plus. Les personnes vulnérables âgées de 12 à 49 ans ne sont pas actuellement admissibles à une deuxième dose de rappel.
- Au **Yukon** : La première et la deuxième dose de rappel sont offertes 6 mois après l'administration de la dernière dose.

Et si j'ai moins de 18 ans?

Au Canada, toute personne de 5 ans ou plus peut recevoir une primovaccination avec deux doses de vaccin contre la COVID-19. Une primovaccination avec trois doses de vaccins est offerte dans

l'ensemble des provinces et des territoires aux personnes de 5 ans ou plus [modérément à gravement immunodéprimées](#). En **Ontario** et en **Colombie-Britannique**, les enfants ayant contracté le VIH pendant la période périnatale sont généralement considéré-e-s comme étant immunodéprimé-e-s – les autres provinces n'expliquent pas comment elles classent ce groupe de personnes.

Dans tout le Canada, sauf dans les Territoires du Nord-Ouest, toute personne de 12 ans ou plus est admissible à une première dose de rappel. Dans les **Territoires du Nord-Ouest**, la dose de rappel n'est offerte qu'aux personnes immunodéprimées de 12 ans ou plus.

L'intervalle entre la dernière dose de la primovaccination et la dose de rappel est généralement le même chez les jeunes ou les adolescent-e-s et chez les adultes, mais il est parfois légèrement plus long. En **Ontario**, l'intervalle recommandé pour les personnes de 12 ans ou plus est de 6 mois; celles-ci peuvent toutefois recevoir leur dose de rappel après 3 mois si elles fournissent un consentement éclairé. Au **Nunavut**, les personnes de 12 à 17 ans peuvent obtenir leur dose de rappel 6 mois après leur primovaccination (4,5 mois pour les personnes de 18 ans ou plus).

En général, les personnes âgées de 12 ans ou plus ne sont pas admissibles à une deuxième dose de rappel pour le moment. À **l'Î.-P.-É.**, les personnes de 12 à 18 ans sont admissibles à une deuxième dose de rappel, mais celle-ci n'est recommandée que pour les personnes immunodéprimées. En **Colombie-Britannique**, dans les **Territoires du Nord-Ouest**, au **Québec** et au **Yukon**, la deuxième dose de rappel n'est offerte qu'aux personnes immunodéprimées. Dans toutes les autres provinces et les territoires, les personnes de 12 à 18 ans ne sont pas admissibles à une deuxième dose de rappel, quel que soit leur statut immunologique.

Dans les **Territoires du Nord-Ouest**, en **Ontario**, à **l'Île-du-Prince-Édouard**, au **Québec**, au **Yukon** et en **Saskatchewan**, une série vaccinale à deux

doses est offerte aux enfants et aux nourrissons âgés de 6 mois à 5 ans. En **Colombie-Britannique**, les enfants et les nourrissons n'y sont pas encore admissibles, mais on peut leur prendre un rendez-vous pour quand ils le deviendront. Au **Manitoba**, les enfants des Premières Nations, des Métis-ses et des Inuit-e-s ainsi que les personnes immunodéprimées ou atteintes de certaines maladies sont admissibles. Au **Nunavut**, les personnes de 4 ans ou plus sont admissibles; celles de 6 mois à 4 ans sont admissibles si elles sont immunodéprimées. Au **Manitoba** et en **Saskatchewan**, les enfants immunodéprimés sont admissibles à une série de trois doses dès l'âge de 6 mois.

Rappels pour les personnes immunodéprimées ayant reçu trois doses du vaccin

Les personnes immunodéprimées qui ont reçu une primovaccination contre la COVID-19 de trois doses peuvent également recevoir une première et une deuxième dose de rappel. L'intervalle entre la troisième dose et la dose de rappel varie selon la province et le territoire. Vous trouverez plus d'information en cliquant sur le nom de chaque province et territoire plus haut.

Comment puis-je obtenir ma prochaine dose?

Chaque province use de méthodes légèrement différentes pour ce qui est de prendre rendez-vous pour recevoir des doses supplémentaires. Les personnes admissibles :

- En **Alberta** : peuvent contacter Health Link au 811, prendre rendez-vous en ligne auprès de l'AHS ou d'une pharmacie participante, ou contacter le cabinet d'un-e médecin. Les personnes âgées de 65 ans ou plus qui vivent sur une réserve des Premières Nations pourront se faire vacciner dans des cliniques de santé publique locales de leur réserve.

- En **Colombie-Britannique** : seront contactées par le biais du système Get Vaccinated. Si vous pensez remplir les critères d'admissibilité à une troisième dose et que vous n'avez pas encore été contacté-e, parlez-en à votre prestataire de soins. Si vous avez 18 ans ou plus et qu'il s'est écoulé au moins six mois depuis votre première dose de rappel, vous pouvez téléphoner pour prendre rendez-vous au 1-833-838-2323.
- Au **Manitoba** : peuvent obtenir leurs doses dans les cliniques de COVID-19 (ordonnance d'un-e médecin agréé-e requise) et dans certaines cliniques médicales et pharmacies communautaires.
- Au **Nouveau-Brunswick** : peuvent s'inscrire en ligne ou par téléphone en s'adressant à une autorité régionale de la santé ou à une pharmacie participante.
- À **Terre-Neuve-et-Labrador** : peuvent prendre rendez-vous dans une clinique de l'autorité régionale de la santé (sélectionner « Second Dose » si le rendez-vous est pris en ligne), ou contacter leur médecin ou leur pharmacien-ne.
- Dans les **Territoires du Nord-Ouest** : peuvent prendre un rendez-vous dans leur centre de santé local ou en ligne à Yellowknife.
- En **Nouvelle-Écosse** : peuvent prendre rendez-vous en ligne ou par téléphone.
- Au **Nunavut** : peuvent contacter un centre de santé pour prendre rendez-vous ou se rendre à la Santé publique d'Iqaluit les jours de semaine pour recevoir le vaccin de Moderna (18 ans ou plus) et le mercredi pour celui de Pfizer (12 à 17 ans).
- En **Ontario** : seront contactées par leur prestataire de soins dès qu'elles pourront recevoir le vaccin. Il est possible que le ou la prestataire de soins soit en mesure d'envoyer un formulaire de recommandation pour les patient-e-s admissibles.
- À **l'Île-du-Prince-Édouard** : peuvent prendre rendez-vous soit dans une clinique

de vaccination contre la COVID-19, soit dans une pharmacie participante.

- Au **Québec** : peuvent prendre rendez-vous en ligne en sélectionnant « Vaccin COVID – 3e dose » sur la plateforme de rendez-vous.
- En **Saskatchewan** : recevront une lettre du ministère de la Santé ou de leur médecin les informant des modalités. Elles doivent apporter la lettre au rendez-vous de vaccinat.
- Au **Yukon** : peuvent prendre rendez-vous en ligne sur la page CanImmunize du site Web Yukon.ca.

Si vous n'êtes pas certain-e de savoir si vous pouvez recevoir une troisième dose, si vous êtes mal à l'aise à l'idée de recevoir des doses supplémentaires ou si vous n'êtes pas en mesure de prendre rendez-vous, **parlez-en à votre prestataire de soins.**

Pour obtenir une liste des ressources sur la COVID-19, veuillez cliquer [ici](#). Pour obtenir de plus amples renseignements concernant les recherches en cours sur la COVID-19 chez les personnes vivant avec le VIH, veuillez cliquer [ici](#).

Remarque : Ce document est évolutif et sera mis à jour au fur et à mesure que nous obtiendrons des renseignements supplémentaires. Si des renseignements ne sont plus à jour, veuillez nous en faire part par courriel à l'adresse CTNinfo@hivnet.ubc.ca.



La source canadienne de renseignements sur le VIH et l'hépatite C



the CTN
CIHR Canadian
HIV Trials Network

le Réseau
Réseau canadien
pour les essais VIH des IRSC